



Ville de
SAINT-YRIEIX

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 3 novembre 2022

[Procès verbal]



L'an deux mille vingt deux, le trois novembre à 18h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 23 jusqu'à 18h22 puis 24
- votants : 27 jusqu'à 18h22 puis 28

Date de convocation du conseil municipal : 17 octobre 2022

PRÉSENTS : M. BOISSERIE, Maire ; Mme PLAZZI. M. GORYL. M. DUBOIS. Mme ROY M. CUBERTAFON. Mme BONIN. M. GAUTHIER, adjoints au Maire ; Mme ARNAUD. M. VERGNOLLE. M. DUPUY. Mme FUSADE. Mme BRACHET. M BLONDY. Mme TOESCA. M. ROUET. Mme CHORT. Mme ROUGERIE. M. BREUIL. Mme ELIEZ. Mme CELERIER. M. FREMONT. M. FARGEAS (à partir de 18h37). Mme BAUDEL., conseillers municipaux.

ABSENTS excusés :

Mme L'OFFICIAL a donné délégation de vote à M. DUBOIS
M. DARY a donné délégation de vote à M. BOISSERIE, Maire
M. LAGORCE a donné délégation de vote à M. DUPUY
M. GUILHOT a donné délégation de vote à M. GORYL
M. FARGEAS (jusqu'à 18h22)
Mme SAUVIAT

Secrétaire de séance : Alain BLONDY

Monsieur le Maire salue les membres de l'assemblée et se dit ravi d'avoir à ses côtés Madame PLAZZI, première adjointe au maire. Il l'invite à expliquer les raisons qui le conduisent à une telle remarque.

Madame PLAZZI évoque son récent séjour à l'hôpital de Saint-Yrieix, ayant été victime d'un accident ischémique transitoire. Elle rassure les élus sur son état de santé.

En procédant à l'appel, Monsieur le Maire indique que Madame L'OFFICIAL, absente, souffre d'une grande fatigue. Madame PLAZZI précise que la Covid l'a particulièrement affectée.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur GORYL fait état de la santé de Monsieur GUILHOT, victime d'un infarctus. Il a heureusement été pris en charge rapidement. Il pourra reprendre son activité professionnelle dès qu'il aura séjourné trois semaines dans un établissement de soins de suite et de réadaptation à Sainte-Feyre.

Monsieur Alain BLONDY est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'adoption du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

I - AFFAIRES FINANCIÈRES

1. DÉCISIONS MODIFICATIVES :

- **Décision modificative n°2 / Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal / délibération n°121**

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Monsieur DUPUY indique que le fonds de péréquation intercommunal et communal géré par le ministère des finances publiques s'élève à un milliard d'euros. Il en décrit le mécanisme : chaque ensemble intercommunal, à savoir l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres, est à la fois contributeur et bénéficiaire. Pour 2022, la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix a perçu 20 000 €. Un montant de 37 000 € a été attribué aux communes membres, réparti selon une méthode dite 'de droit commun'. Saint-Yrieix est la seule à avoir un solde négatif de 18 052 €. En d'autres termes, elle a davantage de prélèvements (126 815 €) que de versements (108 760 €). Cette somme connue au cours de l'été n'a pas été prévue lors du vote du budget primitif 2022. Il convient donc de prendre une décision modificative pour équilibrer le budget en inscrivant une recette de 18 055 € au chapitre 74, au compte 'Dotations et participations – participation de l'Etat'. Il enregistre les diverses aides de l'Etat non notifiées au moment du vote budgétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la décision modificative n°2 suivante :

Section de fonctionnement

Chapitres	Articles	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
73	73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		+ 108 760,00 €
74	74718	Dotations et participations – participation Etat - Autres		+ 18 055,00 €
014	739223	Prélèvement pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds -FPIC	+ 126 815,00 €	
Total			+ 126 815,00 €	+ 126 815,00 €

- **Décision modificative n°3 / Charges de personnel / délibération n°122**

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Monsieur DUPUY explique que les sommes inscrites au chapitre 12 du budget communal 2022 ne sont pas suffisantes pour couvrir les charges de personnel, d'un montant de 350 000 €. Il en explique les différentes raisons qui portent sur :

- ☞ la revalorisation du SMIC en plusieurs étapes, entraînant une ré-indexation des grilles indiciaires des agents de catégories C, soit environ 220 000 € sur 2022 ;
- ☞ la revalorisation du point d'indice de +3,50% à compter du 1^{er} juillet 2022, soit une hausse de 80 000 € pour 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre) ;
- ☞ les nouvelles embauches réalisées afin d'anticiper le départ à la retraite d'agents et de renforcer les effectifs (*pour le futur musée, à la police municipale, aux services techniques, aux écoles...*), soit 50 000 € supplémentaires. Les emplois saisonniers ont également été maintenus malgré le contexte actuel.

Monsieur DUPUY considère le fait de procéder à de nouvelles embauches pour anticiper des départs à la retraite comme une manière intelligente de passer le relais.

Ces éléments conduisent à devoir adopter une décision modificative. Monsieur DUPUY détaille les articles budgétaires concernés par une hausse des dépenses, portant sur la rémunération du personnel titulaire et non titulaire ainsi qu'aux cotisations URSSAF. En enlevant 50 000 € en dépenses de fournitures de voirie par une écriture comptable, 300 000 € restent à inscrire en recettes. La somme est constituée en prélevant 200 000 € sur la vente de l'ancienne sous-préfecture, 50 000 € sur la facturation des repas à Villa Sport, 30 000 € sur les droits de mutation et 20 000 € sur les revenus des immeubles.

Monsieur DUPUY suggère d'inscrire au budget primitif 2023 un montant supplémentaire de 300 000 € au chapitre « Charges de personnel » pour éviter de reprendre une décision modificative en cours d'année.

Monsieur le Maire ajoute que la somme à prévoir pourrait être plus importante. Il évoque l'augmentation de la prime de fin d'année versée au personnel et qui doit permettre aux agents de bénéficier d'un treizième mois. Grâce à une augmentation de 10% depuis deux ou trois ans, le montant moyen actuel de la prime est de 1 020 €, contre 250 € à l'origine. Monsieur le Maire reconnaît la qualité de travail des agents municipaux qui doivent être récompensés en conséquence et encouragés. Lorsque le montant aura atteint le coût du SMIC, il conviendra par la suite de suivre l'inflation qui reste le meilleur indicateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la décision modificative n°3 suivante :

Section de fonctionnement

Chapitres	Articles	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
77	7788	Autres produits exceptionnels divers		+ 200 000,00 €
70	7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		+ 50 000,00 €
73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la publicité foncière		+ 30 000,00 €
75	752	Revenus des immeubles		+ 20 000,00 €
011	60633	Fournitures de voirie	- 50 000,00 €	
012	64111	Personnel titulaire – rémunération principale	+ 115 000,00 €	
012	64131	Personnel non titulaire - rémunération	+ 115 000,00 €	
012	6451	Cotisation à l'U.R.S.S.A.F.	+ 120 000,00 €	
Total			+ 300 000,00 €	+ 300 000,00 €

2. TAXE D'AMÉNAGEMENT / délibération n°123

- **Reversement d'un pourcentage du produit à la Communauté de communes**

Rapporteur : André DUBOIS

Après avoir défini la notion de taxe d'aménagement et rappelé que le taux communal est de 3%, Monsieur DUBOIS informe l'assemblée que le partage des recettes de cet impôt local avec la Communauté de communes devient obligatoire. Il soumet la proposition de lui reverser 1% des recettes communales perçues à ce titre à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette proposition se justifie par le fait que :

↳ le financement des équipements publics induits par le développement de l'urbanisation (*voies, réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité...*) est supporté par la commune dans le cadre de ses compétences actuelles ;

↳ la charge des équipements publics sur la commune ne relève pas de la compétence de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire s'adresse à Madame DANILESCU, agent municipal du service financier, pour l'inviter à rechercher le montant de taxe d'aménagement perçu par la commune. Cette dernière remet l'information à la Directrice générale des services qui donne le montant de 58 000 €. Il précise que les membres du conseil de communauté ont approuvé le pourcentage fixé à 1%, représentant une somme d'environ 1 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

☞ **d'instituer le reversement de 1% des recettes communales perçues au titre de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix à compter du 1^{er} janvier 2023,**

☞ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention et les éventuels avenants fixant les modalités de reversement ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

II – PERSONNEL

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE D'AGENTS MUNICIPAUX

/ délibération n°124

Rapporteur : Sandrine FUSADE

Madame FUSADE soumet à l'assemblée la proposition de modification du temps de travail hebdomadaire d'agents municipaux, lesquels passeraient de temps partiel à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la modification du temps de travail hebdomadaire des postes suivants :

- ✓ 2 postes d'adjoints techniques à 30/35^{ème} en 2 postes d'adjoints techniques à temps complet
- ✓ 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à 30/35^{ème} en 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet
- ✓ 2 postes en contrat à durée indéterminée à temps non complet en 2 postes en contrat à durée indéterminée à temps complet
- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30/35^{ème} en 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur FARGEAS prend place au sein de l'assemblée à 18h22.

III – ASSAINISSEMENT

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

- Approbation du choix du délégataire et signature du contrat / délibération n°125

Rapporteur : Pascal GAUTHIER

Après avoir rappelé les décisions précédemment prises par le conseil municipal dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation du service assainissement, Monsieur GAUTHIER explique que seule la société SAUR a répondu à l'avis d'appel public à la concurrence. La commune a engagé des négociations le 6 septembre dernier.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt d'avoir Monsieur GAUTHIER en tant que membre de la commission d'ouverture des plis. Ancien responsable local de la société, il connaît parfaitement les rouages liés à son fonctionnement.

Monsieur BREUIL souhaite connaître la teneur des échanges lors de la dernière rencontre avec le concessionnaire.

Avant de laisser la parole à Monsieur GAUTHIER, Monsieur le Maire précise que les données chiffrées avancées ont été calculées par rapport aux termes du contrat actuel, en appliquant une augmentation de 8%. Des ré-indexations seront probablement appliquées. La négociation a été difficile à mener mais la commune peut être satisfaite.

Monsieur GAUTHIER dit avoir fait remarquer aux représentants de la société que le contrat de référence, c'est-à-dire celui en cours, laisse apparaître, au niveau des charges, un manque de personnel. Les propositions nouvelles prévoyaient une hausse du coût sans personnel supplémentaire, hormis celui administratif. Au final, le montant des charges en la matière a diminué. Monsieur GAUTHIER souligne qu'il manquait déjà des effectifs lorsqu'il travaillait au sein de la société.

Madame ARNAUD note que le personnel reste toujours insuffisant aux dires de son gendre qui y travaille.

Monsieur GAUTHIER confirme par ailleurs les propos de Monsieur le Maire concernant la dureté des échanges avec la SAUR. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un projet qui fera certainement l'objet de quelques modifications supplémentaires. La commune a cependant mené de bonnes négociations.

Monsieur BREUIL rappelle que la société est la seule à avoir répondu à l'appel public à concurrence. Il est donc plus difficile d'imposer les choix de la commune. Le bureau d'études et Monsieur GAUTHIER ont fait un bon travail.

Monsieur le Maire indique que la collectivité a réussi à ne supporter qu'1% d'augmentation par an alors que l'inflation est proche des 10%. Il s'agit donc d'excellentes négociations.

Monsieur GAUTHIER précise que la SAUR a proposé deux possibilités : soit un prix fixe pour la durée du contrat, soit un étalement sur 8 ans. Le bureau d'études a conseillé aux élus d'opter pour le prix fixe. L'autre option aurait été intéressante pour les abonnés mais moins judicieuse pour la ville dans la mesure où d'éventuels avenants auraient pu conduire à une hausse des prix.

Monsieur le Maire indique que les négociations ont été engagées pour l'intérêt des concitoyens mais aussi des futures municipalités.

Monsieur BREUIL ajoute pour information que la société avait prévu initialement de supprimer le poste administratif occupé à l'antenne de Saint-Yrieix. Le bureau d'étude a contribué à son maintien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ☞ approuve le choix de la société SAUR en qualité de délégataire du service public d'assainissement de la commune à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 8 ans ;
- ☞ approuve le projet de contrat de délégation du service assainissement ainsi que ses annexes, transmis aux membres du conseil municipal le 17 octobre 2022, soit 15 jours avant la séance conformément à l'article L1411.7 du Code général des collectivités territoriales ;
- ☞ autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec la société SAUR ainsi que tout document concourant à sa bonne exécution.

IV – EAU POTABLE

DEMANDE D'ADHÉSION AU S.M.A.E.P. VIENNE-BRIANCE-GORRE DES COMMUNES DE MEUZAC ET MAGNAC-BOURG / délibération n°126

Rapporteur : André DUBOIS

Monsieur DUBOIS informe que les communes de Meuzac et de Magnac-Bourg ont fait part au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) Vienne Briance Gorre de leur demande d'adhésion. Le comité syndical a accepté, sous réserve de l'avis des conseils municipaux des communes membres. Monsieur DUBOIS apporte quelques précisions au vu des études d'incidence : les recettes à attendre de l'adhésion des deux collectivités sont estimées respectivement à 38 240 € et 35 810 €. Il n'y aura ni reprise de personnel ni emprunt à transférer. La commune de Meuzac alimentant une partie de Coussac-Bonneval, le Syndicat Auvézère pourrait être relié avec Lubersac.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ☞ approuve l'adhésion des communes de Meuzac et de Magnac-Bourg au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) Vienne Briance Gorre ;
- ☞ prend acte de la modification des statuts du Syndicat pour tenir compte de l'extension de son territoire.

V – URBANISME

PROJET DE PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : AVIS DE PRINCIPE DU CONSEIL MUNICIPAL / délibération n°127

Rapporteur : Flore ELIEZ

Madame ELIEZ présente à l'assemblée le projet de GreenYellow qui souhaite développer un parc solaire photovoltaïque sur un terrain constructible à Bourdelas. Un relevé faune-flore porté par la société est actuellement en cours. Le document d'étude d'impact sera instruit par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement lors de l'examen du dossier de permis de construire. Ce projet, en phase avec la politique actuelle de transition énergétique, permettra de produire une énergie verte, décarbonée et renouvelable. La puissance prévisionnelle est de 2 mégawatt-crêtes.

Monsieur le Maire répond à l'interrogation de Madame PLAZZI quant au devenir de l'énergie produite. Il n'y aura pas d'autoconsommation mais une alimentation de réseau. Il attire l'attention sur le fait que Saint-Yrieix est plutôt en pointe dans ce domaine par rapport à beaucoup d'autres communes, avec notamment la centrale de production d'eau chaude et l'unité de biomasse. Plusieurs études sont en cours pour la pose éventuelle de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de Villa Sport, la salle des congrès ou encore l'ancien abattoir dont la surface de toiture est de 8 000 m². Il serait opportun de réaliser sa réfection, une partie étant métallique et l'autre en amiante. Il considère qu'il est nécessaire de reprendre la totalité de la toiture, de garder ce qui est en bac acier et de procéder à une estimation du montant de l'investissement à réaliser sur ce bâtiment, sachant que l'Etat subventionnerait à hauteur de 30%. Il appartiendra à l'assemblée de décider, probablement en début d'année prochaine. En étant propriétaire de l'ensemble, la commune bénéficierait des retombées financières. Le projet n'en est qu'aux balbutiements. De nombreux autres bâtiments peuvent accueillir des panneaux photovoltaïques. Il y en a déjà à Nouzilléras et à la Sénégie. Si la commune devait s'alimenter avec ses propres installations, elle serait quasiment indépendante.

Madame PLAZZI précise les raisons qui la poussent à s'interroger sur l'utilisation de l'énergie produite. Située à Bourdelas, la société LIMDOR possède de nombreux réfrigérateurs dont le fonctionnement va être coûteux financièrement. Elle craint une répercussion sur le prix de la pomme et donc sur le pouvoir d'achat des consommateurs. Elle imaginait donc que la future centrale photovoltaïque aurait bénéficié aux entreprises énergivores de Bourdelas.

Monsieur le Maire note que deux solutions s'offrent en matière de production d'énergie photovoltaïque, à savoir l'autoconsommation ou la revente à EDF.

Selon Monsieur FREMONT, l'installation de l'unité de production sera propriété de GreenYellow, laquelle ne peut pas revendre directement de l'électricité par l'intermédiaire du réseau Enedis.

Monsieur BREUIL informe d'un important projet à Bourdelas à l'initiative d'un particulier, portant sur 500 mégawatts-crêtes destinés en partie à l'autoconsommation et pour le reste en consommation sur le réseau.

Monsieur le Maire confirme les propos de Monsieur BREUIL et précise qu'il s'agit d'une opération portée par Monsieur ROUSSEAU, gérant de la société Arédienne de

clôtures. La partie du marché aux bestiaux qui reste propriété de la commune sera concernée par l'étude liée au photovoltaïque.

Monsieur BREUIL souhaite savoir si la commune est propriétaire de la parcelle concernée par le projet de GreenYellow.

Monsieur le Maire répond par la négative. Le terrain appartient à Monsieur SOURY.

Madame ROY demande si l'opération est similaire à celle qui est mise en place pour un particulier, à savoir l'installation gratuite des panneaux photovoltaïques.

Plusieurs élus lui répondent que cette démarche n'existe plus, Monsieur FREMONT précisant qu'elle avait été mise en place initialement pour développer le photovoltaïque mais n'a plus cours aujourd'hui.

Monsieur DUBOIS ajoute que l'amortissement de l'installation se fait sur dix ans environ.

Madame PLAZZI évoque les arnaques dont les particuliers peuvent être victimes dans ce domaine.

Monsieur le Maire indique à nouveau que le futur projet soumis aux élus dans les prochains mois fera l'objet d'une réflexion sur le montant et l'origine de l'investissement ainsi que sur la durée d'amortissement. Il l'estime inférieure à 7 ans. Il faudra tenir compte de la subvention de 30% de l'Etat et éventuellement de celle de la Région qui s'intéresse à ce domaine.

Monsieur BREUIL ajoute qu'il faut également tenir compte des certificats d'économie d'énergie attribués en fonction du nombre de panneaux posés et de la taxe de compensation énergétique sur la partie production, reversée à la commune. L'ensemble de ces aides devrait permettre d'amortir l'investissement sur cinq ans.

Monsieur le Maire indique une nouvelle fois que l'assemblée aura à en débattre en début d'année prochaine.

Monsieur BREUIL souhaite préciser qu'un parc photovoltaïque de quinze hectares est en cours d'installation à Saint-Martin-le-Vieux à l'initiative de deux agriculteurs. Ils feront de l'élevage ovin sur les parcelles et la production alimentera Aixe-sur-Vienne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable de principe pour le développement d'un projet de parc solaire photovoltaïque à Bourdelas sur la parcelle cadastrée section WX numéro 118, d'une surface évaluée à 2,5 hectares.

VI – CONVENTIONS – AFFAIRES DIVERSES

1. CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DE L'APPARTEMENT SITUÉ A L'ÉTAGE DE LA MAISON DU PATRIMOINE / délibération n°128

Rapporteur : Michèle ROY

Madame ROY rappelle que le logement situé à l'étage de la Maison du patrimoine est habituellement occupé par des artistes lors de temps de résidence ou par des artisans d'art selon une procédure contractuelle. La gestion du planning d'occupation se fait conjointement avec le Centre Des Livres d'Artistes (CDLA) qui reçoit lui aussi des artistes. Pour un bon fonctionnement de la démarche, elle invite à établir une convention tripartite entre la commune, le CDLA et les occupants permettant de gérer au mieux les modalités de réservation et de mise à disposition.

Madame ROY profite de son temps de parole pour évoquer le document d'information remis aux élu.e.s en début de séance portant sur l'acquisition par la commune au cours de l'année 2022 de pièces de collection pour le futur musée. Elle indique l'importance de faire évoluer ce patrimoine, d'où les achats réalisés lors de ventes aux enchères ou de résidences d'artistes.

Monsieur le Maire note que ces opérations font le bonheur de la nouvelle conservatrice municipale, laquelle, ajoute Madame Roy, a participé à la dernière acquisition en salle des ventes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une telle convention qui prévoit notamment la fixation d'un forfait de mise à disposition de 20 € la nuitée tout au long de l'année, comprenant l'entretien (ménage, nettoyage du linge de maison...) et la consommation des fluides

2. POUR INFORMATION

- **Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales / délibération n°129**

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite les élus à aborder les affaires diverses.



AFFAIRES DIVERSES



1. Eclairage public / André DUBOIS et Pascal GAUTHIER

Monsieur le Maire informe qu'une étude sur l'éclairage public, en lien avec les économies d'énergie, a été menée par Messieurs DUBOIS et GAUTHIER pour être présentée ce jour aux élus. Ils se sont attachés à rédiger un rapport sur lequel l'assemblée est invitée à se prononcer, Monsieur le Maire tenant à ce qu'une décision collégiale soit prise. Chaque membre doit être informé de la situation, des dépenses, des économies possibles et de l'investissement. Il remercie les deux adjoints de leur travail en collaboration avec le Syndicat Energies Haute-Vienne.

Monsieur GAUTHIER rappelle que le coût annuel de l'éclairage public sur la commune était de 120 000 € en 2019, de 136 000 € en 2020 et de 127 000 € en 2021, ce qui fait une moyenne de 127 000 € pour 4 291 heures de fonctionnement. Suite aux factures reçues en 2022 tenant compte des augmentations du prix de l'électricité, le coût à ce jour est de 153 000 € et devrait être compris entre 220 000 et 230 000 € en fin d'année. A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur DUBOIS et lui-même ont étudié les possibilités de réduire les coûts. Ils ont demandé au Syndicat Energies Haute-Vienne de proposer des solutions. Dans un premier temps, l'établissement a transmis un devis portant sur la remise aux normes et l'amélioration de la programmation des postes de commande de la commune. Monsieur GAUTHIER précise pour information les trois types de programmation déjà en place :

- ⇒ le lumandar, système le plus simple, mis en place principalement en zone rurale. Il s'agit de pastilles sensibles qui déclenchent l'éclairage du lampadaire dès que la luminosité du jour baisse. Il n'est pas programmable.
- ⇒ les horloges astronomiques sont munies d'un lumandar mais avec un départ et un arrêt d'éclairage. Elles peuvent être programmables.
- ⇒ les horloges programmables peuvent faire l'objet d'heures de départ, de coupures, voire de jours déterminés d'éclairage en modifiant les horaires.

Certains postes de commande sont vétustes et fonctionnent encore avec des fusibles en porcelaine. Le devis établi par le SEHV porte sur une dépense de 138 631 €. La commune pourrait bénéficier de subventions du Syndicat lui-même, du Département et de certificats d'économie d'énergie, pour une somme totale de 85 258 €. Il resterait donc 53 373 € à la charge de la commune. Monsieur DUBOIS a proposé le devis à Monsieur le Maire qui l'a signé.

Monsieur DUBOIS explique les raisons qui ont conduit à l'acceptation rapide de la proposition du syndicat. Les délais de commande sont extrêmement longs. De deux mois au moment de la signature, ils sont passés à quatre.

Monsieur BREUIL précise qu'ils sont de seize à dix-huit semaines sur l'ensemble du département.

Monsieur GAUTHIER indique que les autres communes ont engagé la même démarche, d'où la longueur des délais. Il poursuit la présentation du rapport en indiquant que dans un second temps, le SEHV a proposé à la commune de faire une étude sur la réduction du temps de fonctionnement de l'éclairage public. Actuellement, la durée est de 12 heures journalières. Elle passerait à 5 heures. En tenant compte de cette réduction

de 7 heures par jour, il n'y aurait plus que 1 736 heures d'éclairage sur l'année. Avec un tarif fixé à 18 centimes le kw/heure, le coût serait de 92 289 € contre 226 591 € estimés.

Monsieur le Maire rappelle que Saint-Yrieix a un accord avec le SEHV qui lui permet de bénéficier d'un tarif intéressant.

Monsieur DUBOIS confirme ses propos, expliquant que la ville fait partie d'un groupement d'achat pour lequel le SEHV négocie les tarifs au niveau du marché européen.

Monsieur le Maire souligne que sans cet accord, le prix serait multiplié au moins par quatre. Il parle d'une situation provisoire, les estimations données ce jour étant calculées sur les prix actuels. Personne ne sait ce que sera le prix de l'électricité dans quelques années.

Monsieur BREUIL informe qu'en commission Energie, Monsieur Christophe PICARD a annoncé qu'il y avait une réserve d'électricité en France de 150 Terra watts qui va être attribuée aux syndicats. Elle permettrait à la Haute-Vienne de tenir deux ans. Le prix sera fixé le 15 décembre.

Monsieur GAUTHIER soumet au conseil municipal la proposition du SEHV concernant une coupure de l'éclairage entre 22h30 et 5h30, soit un fonctionnement de 20h à 22h30 et de 5h30 à 7h00.

Monsieur DUBOIS fait état d'une opération-test réalisée au cours de la soirée du lundi précédant la séance, en accord avec Monsieur le Maire, la police municipale et la gendarmerie. Certains endroits de la ville n'ont pas été éclairés, plus précisément ceux situés dans l'axe des caméras de vidéo-protection. Il s'avère que sans éclairage, les plaques d'immatriculation des véhicules restent lisibles.

Monsieur le Maire demande si les conducteurs peuvent être reconnus. Il est répondu par la négative. Selon la police municipale, les numéros des plaques d'immatriculation suffisent.

Madame FUSADE demande si la ville sera dans l'obscurité totale ou si les mesures seront prises en fonction des quartiers.

Monsieur DUBOIS rappelle qu'il s'agit d'une proposition du SEHV. L'opération peut être adaptée en fonction des horloges mises en place.

Monsieur GAUTHIER indique que le conseil municipal doit se prononcer sur les modalités de la coupure, à savoir totale, programmée ou permanente, et sur les zones concernées.

Monsieur DUPUY demande s'il est possible techniquement de faire des zones distinctes.

Monsieur DUBOIS répond qu'il va être difficile d'éclairer simplement les axes principaux en raison de la difficulté à gérer les armoires. Des parties de voies adjacentes pourraient donc être également éclairées.

Monsieur DUPUY parle de problèmes de bordures.

Monsieur le Maire aborde la situation en zone rurale. Certaines communes comme Coussac-Bonneval ont décidé de couper l'éclairage en campagne pour faire des économies et éviter d'opérer des sélections en fonction des secteurs.

Monsieur GAUTHIER attire l'attention sur le fait que le matériel n'étant pas encore livré, une période de transition va s'imposer entre le moment où l'assemblée aura fait son choix et la mise aux normes de tous les postes de commande. Il propose une coupure totale en campagne et des plages horaires d'éclairage dans les quartiers urbains dotés d'horloges programmables.

Monsieur le Maire se dit agacé de constater que des lampadaires sont allumés dans des endroits déserts. Il cite le cas du lieu-dit 'Quinsac'.

Monsieur BREUIL suggère de maintenir l'éclairage de 17h00 à 20h00.

Madame ARNAUD n'en voit pas l'intérêt.

Monsieur BREUIL indique que 80% des communes ont opté pour une coupure de 22h à 5h30. Cette tranche horaire a été votée par la commission énergétique. Il juge qu'il est important de maintenir l'éclairage en zone rurale pour les enfants empruntant les transports scolaires.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il faut en tenir compte.

Monsieur DUBOIS dénombre 85 inter-crêpusculaires et 61 astrowich installés sur la commune. Il n'y a que 13 horloges programmables.

Monsieur BREUIL tient à préciser que le centre hospitalier restera éclairé puisqu'un règlement spécifique lui est appliqué. Le livre blanc des hôpitaux l'oblige à garder 20 lux minimum pour la circulation des personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire signale que le coût de l'éclairage de l'hôpital est pris en charge par la commune.

Monsieur FREMONT avance l'idée de pose de capteurs de mouvement sur les arrêts de bus mais ils pourraient se déclencher trop fréquemment.

Monsieur BREUIL informe du développement d'un nouveau type d'éclairage équipé directement de source photovoltaïque. Il fait part de l'intérêt à mener une réflexion sur l'installation de cet équipement aux arrêts de bus scolaire ainsi que sur les bâtiments communaux recevant du public. Ils pourraient être concernés par la pose d'horloges afin de pouvoir couper l'électricité sur la partie des appareils servant à l'éclairage extérieur.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'extinction de l'éclairage en zone rurale, excepté les lieux concernés par des arrêts de bus.

Monsieur DUBOIS souligne qu'il est impossible de programmer l'éclairage en zone rurale. Il ne peut y avoir que coupure totale ou maintien.

Madame ROY s'interroge sur les horaires des transports scolaires.

Monsieur GORYL souhaite prendre la parole pour répondre. Les enfants des écoles ne sont pas concernés. Les cars partent de la cité scolaire Darnet à 17h40 et certains bus déposent les collégiens et lycéens jusqu'aux environs de 18h15. Il n'est pas pensable de laisser des enfants dans l'obscurité le long d'une route départementale. Le matin, les bus commencent leur ramassage à 7h00. Il juge donc pertinente la remarque de Monsieur BREUIL.

Monsieur le Maire propose que l'assemblée se prononce sur la partie zone rurale, hormis les lieux concernés par des arrêts de bus. Il ajoute que le lieu-dit « Les Vitailles » n'est pas concerné. A l'interrogation de Monsieur CUBERTAFON concernant les lotissements, il précise qu'ils font partie de la zone urbaine.

Monsieur GAUTHIER rappelle qu'en période transitoire, il n'y aura aucune programmation possible. Par conséquent, il y aura éclairage ou obscurité.

Monsieur le Maire souligne que la commune ne peut pas se permettre d'éteindre les secteurs où il y a des arrêts de bus. Lorsqu'elle sera dotée du matériel adéquat, elle adaptera sa position.

Monsieur DUBOIS relève la difficulté à déterminer les arrêts de bus.

Monsieur VERGNOLLE avance l'idée de supprimer les lampadaires implantés dans les endroits qui ne nécessitent pas d'éclairage.

Monsieur DUBOIS répond que la suppression des ampoules ne dispensera pas la commune de payer les abonnements. Il faut pour cela qu'elle les enlève.

Monsieur le Maire pose la question de savoir qui va prendre l'initiative de le faire.

Monsieur DUBOIS ajoute par ailleurs que la commune peut être amenée à revoir sa position dans plusieurs années.

Monsieur GAUTHIER intervient pour inviter l'assemblée à trouver un accord concernant la partie rurale. Il suggère de couper l'éclairage dans les zones où il n'y a pas d'arrêts de bus.

Madame ROY note qu'une attention particulière devra être portée sur les lieux où sont installées les bornes car certaines ne correspondent plus à la réalité.

Monsieur GORYL suggère de s'adresser à la société de transports scolaires.

Monsieur BREUIL invite à demander au service municipal des affaires scolaires la liste des circuits scolaires et des points d'arrêt.

A l'unanimité, l'assemblée décide de couper l'éclairage public dans les secteurs non concernés par les arrêts de cars. Monsieur le Maire indique que la procédure peut se faire assez rapidement en confiant la tâche au SEHV qui missionnera probablement l'entreprise Darlavoix.

Concernant la partie urbaine, Monsieur GAUTHIER interroge les élus sur leur position concernant les horaires à arrêter dans les secteurs programmables et leur décision pour les autres secteurs.

Les élus souhaitant connaître les zones programmables, Monsieur DUBOIS cite la rue de l'Aiguillette, Chantegros, le Champ La Garde, les Boisses, les Kiosques, la Prunie, l'usine gaz, la place de la Nation, Marcillac, la Bachellerie, Le Lac, Quinsac bourg, et le secteur de la bibliothèque.

Monsieur GAUTHIER donne son avis. Selon lui, il serait souhaitable d'éteindre l'éclairage public dans tous les secteurs où il est possible de le faire. Lorsque qu'ils seront programmables, des ajustements seront faits.

Madame ELIEZ attire l'attention sur la situation des collégiens et lycéens qui vont rentrer à pied le soir dans l'obscurité.

Monsieur GAUTHIER répète que partout où il sera possible de mettre une amplitude horaire de coupure, la commune y procédera avec une horloge astrowich ou programmable. Il demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord pour une extinction de l'éclairage public entre 22h30 et 5h30.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Monsieur GAUTHIER aborde le problème du secteur de l'hôpital. La commune a reçu des remarques lors de la coupure-test réalisée une nuit.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de connaître les heures d'embauche et de débauche des agents.

Mesdames CHORT et FUSADE donnent les horaires de 21h30 et 6h.

Monsieur DUBOIS propose une tranche horaire sans éclairage de 22h30 à 5h30.

Monsieur FARGEAS approuve cette proposition.

Monsieur le Maire attire l'attention sur la complexité du dossier.

Monsieur GAUTHIER indique que de nombreuses personnes vont être gênées par les décisions prises mais ces dernières ont pour but de réaliser des économies.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que l'assemblée délibérante n'a pas pour seule mission de prendre des décisions populaires. Elle est là pour défendre l'intérêt général. Il est évident que la décision va générer des critiques, parfois de celles et ceux qui ne sortent jamais la nuit.

Monsieur CUBERTAFON note que la municipalité sera également critiquée si elle n'agit pas.

Madame BONIN juge qu'il convient d'expliquer à la population les raisons de la décision et les économies engendrées. Les personnes responsables comprendront.

Monsieur le Maire parle d'une correspondance explicative à adresser à chaque foyer.

Monsieur BREUIL indique qu'il y a lieu de communiquer sur les heures d'éclairage et non de coupure pour une information positive. La commune de Rochechouart l'a parfaitement fait et n'a reçu aucun commentaire négatif significatif sur le sujet.

Monsieur le Maire ajoute que la communication en la matière doit conduire à en donner les raisons. Si la commune maintient l'éclairage public selon l'actuel procédé de fonctionnement, les impôts locaux vont augmenter. Il est préférable de faire preuve de sagesse au vu du contexte économique et de l'inflation, et ne pas augmenter les impôts fonciers pour 2023. Des ménages ne chauffaient qu'une pièce l'an dernier. La situation sera plus dramatique pour eux cette année. Il faut que la commune essaie de les soulager comme elle peut.

Monsieur GORYL souhaite récapituler la position de l'assemblée : tous les élus sont d'accord pour fixer des horaires adaptés dès l'acquisition de programmeurs. Il y a d'ores et déjà 13 zones programmables, les trois quarts étant en campagne.

Monsieur DUBOIS précise qu'il y a davantage de zones concernées par la programmation, mais avec des tranches de 5h ou de 6h30.

Monsieur le Maire reprend les propos de Monsieur GAUTHIER. La commune ne pourra pas tout gérer dans l'immédiat puisqu'elle n'a pas le matériel. La décision à prendre est pour la période transitoire mais l'objectif à terme est de couper selon les horaires évoqués, voire à procéder à des adaptations. Il peut y avoir des cas particuliers.

L'assemblée est d'accord.

Monsieur VERGNOLLE s'interroge sur le fonctionnement de l'éclairage en campagne lorsqu'il y a un point d'arrêt pour les cars.

Monsieur GAUTHIER rappelle qu'il n'est pas possible de garder éclairé le seul lampadaire de la zone concernée par un point d'arrêt, sauf si la commune décide de dévisser les ampoules des lampadaires voisins.

Monsieur FREMONT souhaite avoir une explication concernant la période transitoire. Il demande s'il est possible d'appliquer une coupure d'électricité de 22h30 à 5h30 en zone urbaine, là où il est possible de le faire.

Monsieur GAUTHIER répond par l'affirmative.

Monsieur BREUIL revient sur le problème des secteurs en campagne avec arrêt de bus. Au lieu de prendre une nacelle, il est possible de raccorder les câbles dans les pieds des lampadaires pour alimenter le point potentiel qui se trouve à proximité des arrêts de bus.

Monsieur DUBOIS note qu'en période transitoire, la commune ne va faire aucune intervention.

Madame TOESCA demande si des leds ont été installées partout, ce à quoi Monsieur DUBOIS répond que Saint-Yrieix a été une des premières communes à adhérer au SEHV et à en installer. La totalité du territoire arédien n'est cependant pas concernée.

Monsieur le Maire note que la réunion de ce jour permet d'adopter des principes. Mais le projet va être probablement remanié.

Monsieur DUBOIS demande la date de mise en œuvre de la décision.

Monsieur le Maire propose d'intervenir rapidement. Il évoque les illuminations de Noël. Il a été décidé de réduire le volume et, sur la proposition de Christiane CELERIER, de les maintenir dans la ville.

Madame CELERIER ajoute qu'il a été évoqué le fait que le sapin de Noël installé au rond-point Pauzat ne resterait pas éclairé toute la nuit. Les fenêtres de l'Hôtel de Ville ne seraient pas illuminées, et un arbre sur deux le serait place de la Nation.

Des élus considèrent qu'il n'y a pas lieu de restreindre les illuminations. Madame FUSADE juge qu'elles ne sont pas de nature à consommer énormément.

Madame CELERIER indique que le résultat sera quand même satisfaisant place de la Nation dans la mesure où les arbres sont alignés. La commune peut faire un effort. Elle ajoute qu'une arche sera également installée.

Monsieur VERGNOLLE note que si l'éclairage est coupé de 22h30 à 5h30, il n'y aura pas d'illuminations.

Monsieur le Maire répond que la commune va être dans une période transitoire. Elle n'est pas en capacité de pouvoir régler l'éclairage en zone urbaine. Les mesures vont se faire progressivement.

Monsieur DUBOIS répète que l'opération va débiter en campagne, ce qui est plus facile à engager pour la collectivité.

Monsieur le Maire parle d'un énorme travail sur des décisions courageuses et indispensables à la bonne gestion de la ville. La sobriété ne nuit pas à l'élégance. La consigne peut d'ores et déjà être donnée au SEHV pour qu'un travail soit engagé sur la zone rurale en tenant compte des réserves évoquées.

2. Venue de Madame le Maire de La Wantzenau / Daniel BOISSERIE, Maire

Monsieur le Maire évoque la visite de Madame KANENGIESER, Maire de La Wantzenau, qui a fait part de sa grande satisfaction de s'être déplacée jusqu'à Saint-Yrieix. Elle a indiqué que les Wantzenauviens préparent l'arrivée de la délégation arédiennaise.

Monsieur DUBOIS précise que le séjour est prévu du 7 au 10 juillet 2023. Il convie l'ensemble des élus à se déplacer ainsi que le personnel municipal.

Monsieur le Maire indique que Madame KANENGIESER a été très impressionnée par la qualité environnementale de la ville et par ses infrastructures. Il rappelle que La Wantzenau est la banlieue de Strasbourg, où le prix des maisons peut atteindre 1 million d'euros.

Monsieur DUBOIS confirme en ajoutant que le coût du mètre carré varie entre 6 000 et 7 000 euros.

Monsieur le Maire souligne que les infrastructures dont peut bénéficier la commune alsacienne sont implantées dans la métropole de Strasbourg. Il parle d'une maire très sympathique, comme tous les maires wantzenauviens qui l'ont précédée.

3. Centre hospitalier Jacques-Boutard / Monique PLAZZI

Madame PLAZZI souhaite faire part aux élus, même si elle est persuadée qu'ils en sont déjà convaincus, de l'importance du service des urgences de Saint-Yrieix et de l'efficacité du personnel. Au service médecine, dans lequel elle a séjourné par la suite, les équipes de jour comme de nuit se sont montrées très professionnelles. Pour avoir comparé les Urgences de Saint-Yrieix et celles du CHU de Limoges, elle fait part de la chance d'avoir ce service au niveau local. Elle parle d'une très grande compétence de la part de la grande majorité du personnel hospitalier.

Monsieur le Maire se tourne vers le Président de la commission médicale d'établissement pour recueillir sa satisfaction à l'écoute des propos de Madame PLAZZI. Il en profite pour saluer le travail remarquable du Docteur Fargeas au cours de cette période difficile. La commune essaie de s'y associer quand elle le peut. Il évoque des discussions parfois tendues avec le CHU de Limoges. Il informe l'assemblée que le 4 novembre, le Président de Limoges Métropole, Monsieur GUERIN, se déplace à Saint-Yrieix pour discuter de dossiers tels que les ordures ménagères, de l'incinération et de l'équilibre qu'il doit y avoir entre Limoges Métropole et les zones rurales. Concernant l'hôpital, de nombreuses réunions ont eu lieu avec la Directrice générale du CHU, son

adjoint et l'Agence Régionale de la Santé. Il y a lieu tout de même de tenir compte des usagers qui ne sont pas contents des urgences.

Madame PLAZZI les invite à aller aux urgences du CHU pour apprécier la différence.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il peut y avoir d'excellents urgentistes et de moins bons. L'un d'entre eux a d'ailleurs été remercié récemment.

4. Marchés au gras / Annie ARNAUD

Madame ARNAUD indique que la saison des marchés au gras s'annonce difficile cette année. Des producteurs ne vont pas être approvisionnés. Elle cite le cas d'une productrice qui avait commandé 1 800 volailles et n'en aura que 500. En conséquence, il n'y a que 6 dates fixées pour les marchés au gras correspondant à la présence d'un maximum d'exposants. En dehors de ces dates, les producteurs essaieront d'être présents les jours de marché ou de foire. Mais la situation va être compliquée.

5. Octobre rose / Sandrine FUSADE

Madame FUSADE souhaite faire un point sur la manifestation Octobre rose qui sensibilise la population féminine et masculine, notamment les jeunes filles, au dépistage du cancer du sein. De nombreuses personnes ont participé aux actions menées. Lors de la dernière à Villa Sport, il a été remis au Docteur MUNOZ un chèque de 8 500 €. Cette dernière a fait part de son souhait d'organiser une conférence à Saint-Yrieix en mars prochain pour traiter du cancer colorectal. Les félicitations qui lui sont adressées par Monsieur le Maire conduisent Madame FUSADE à préciser qu'il s'agit d'un travail d'équipe, avec entre autres la Directrice générale des services et les agents municipaux (services techniques, communication et sports).

6. Incinérateur de Limoges / Christophe BREUIL

Monsieur BREUIL évoque un article du journal local traitant du risque de fermeture de l'incinérateur de Limoges en 2023. Pour avoir participé à une réunion à ce sujet, il indique qu'une association écologiste dénommée Barrage s'oppose au projet d'un nouvel incinérateur en s'attaquant aux mesures atmosphériques des rejets de l'actuel. Le nouveau projet et son choix d'emplacement sont donc bloqués, entraînant l'arrêt des études de faisabilité. Si la date d'arrêt de fonctionnement de l'incinérateur est confirmée pour fin 2023, il sera nécessaire de transporter l'ensemble des déchets à l'incinérateur d'Angoulême. Cette décision serait totalement aberrante d'un point de vue écologique, eu égard au nombre de camions nécessaires pour transporter les déchets. Il est dommage qu'une seule association bloque un tel projet. Il est important que les élus se positionnent sur ce sujet. Edmond LAGORCE s'y attache déjà avec le président du SYDED. Il rappelle que l'incinérateur actuel chauffe l'ensemble des logements de la cité de Beaubreuil. Il y a lieu de s'interroger sur le devenir des installations de chauffage dans cette zone si la nouvelle installation est implantée ailleurs.

7. Programme de Noël / Christiane CELERIER

Madame CELERIER souhaite évoquer le programme de Noël qui a déjà été transmis aux élus mais qui n'est pas définitif car dans l'attente des données de l'office de tourisme. La tour du Plô devrait être accessible à la visite pendant quelques jours et un jeu est également prévu.

Monsieur le Maire l'informe que le système de lutte contre les choucas a été remis en fonctionnement. Il convient donc d'être prudent.

Madame CELERIER poursuit le détail du programme. Ce jour, avec l'accord de la Directrice générale des services, elle dit avoir été sur place avec la police municipale et un agent des services techniques pour étudier l'implantation des chalets. Le plan va être établi et donné aux services municipaux. Ils ne seront finalement pas installés rue du Marché afin de permettre l'accès libre aux magasins. Ils seront centralisés place du Moustier, à côté de la tour du Plô, sur le parvis de Radio Kaolin et devant la boutique de Monsieur SAMIE. Des exposants y seront installés. Madame CELERIER sollicite ses collègues pour aider à l'installation et à la décoration des sapins. Concernant les couleurs des décors en cours de finalisation, la cité médiévale sera en argenté et blanc, la place de la Nation et le boulevard de l'Hôtel de Ville seront en rouge. L'ensemble des bénévoles est satisfait d'avoir eu l'autorisation de mettre l'électricité dans la maison du Père Noël. Une convention va être prochainement signée pour l'opération de mise en lumière de la mairie, le vendredi 23 décembre au soir pour 3 séances d'un quart d'heure et le samedi soir. Madame CELERIER tient à remercier la Directrice générale des services pour sa grande disponibilité.

8. Ecole d'infirmières - Centre hospitalier J-Boutard – Situation sanitaire - Future maison de retraite / Jean-Baptiste Fargeas

Monsieur FARGEAS souhaite évoquer le dossier de l'école d'infirmières. Le management et l'accompagnement des étudiantes en proximité et de manière très humaine et bienveillante font que ces dernières sont satisfaites. Il rappelle les trois projets structurants : le réaménagement des urgences et de la partie accueil, l'IRM fixe et l'EHPAD sud avec la construction d'une nouvelle structure. Ils doivent être retenus de tous car ils représentent le schéma directeur pour les dix prochaines années, lequel guidera les stratégies de développement et d'investissement. Si les dossiers sont techniquement toujours bons, l'accueil des tutelles de l'Agence Régionale de la Santé en particulier est compliqué. Alors qu'auparavant il était reproché une faiblesse technique ou méthodologique des dossiers dans le pilotage humain et médical, aujourd'hui les choses sont argumentées sur l'égalité des territoires. Ainsi, ce qui se fait sur Saint-Yrieix et son bassin de vie doit se faire ailleurs. Monsieur FARGEAS parle d'un point dommageable. L'hôpital de Saint-Yrieix porte des projets indépendamment des autres structures. Il n'a pas à se justifier auprès d'autres collectivités et s'excuser d'avoir la possibilité de développer des actions en cohérence avec la population. Il sera par la suite important que l'équipe municipale manifeste son attachement aux projets. Il est indispensable qu'elle s'y tienne face à des tutelles qui ont des arguments saugrenus.

Monsieur le Maire ajoute que si la notion d'équilibre est le maître-mot, la commune peut alors réclamer la réouverture d'une maternité et d'un service de chirurgie générale.

Monsieur FARGEAS reconnaît qu'en termes d'équité, l'hôpital devrait avoir les mêmes activités que celles des hôpitaux d'Ussel, de Saint-Junien ou de Guéret.

Monsieur le Maire parle de stratégie. Il invite Monsieur FARGEAS à faire le point sur la situation sanitaire liée à la Covid et d'informer l'assemblée sur l'étude d'une nouvelle maison de retraite.

Monsieur FARGEAS indique que la Covid n'est pas un sujet d'actualité sauf concernant la population non vaccinée et les personnes au profil très fragile. Aucune tension hospitalière majeure n'est enregistrée sur le territoire. Concernant la future maison de retraite, des concertations vont avoir lieu en novembre pour livrer les premiers éléments en janvier.

9. Cérémonie du 11 novembre / Francis CUBERTAFON

Monsieur CUBERTAFON rappelle que la cérémonie du 11 novembre aura lieu sur le parvis de l'Hôtel de Ville à 11h15.

Monsieur le Maire fait part des félicitations qui lui ont été adressées pour le bon entretien des cimetières.

Monsieur CUBERTAFON tient à remercier les services municipaux.

10. Le point sur les travaux / André DUBOIS

Monsieur DUBOIS informe l'assemblée que les travaux boulevard de l'Hôtel de Ville concernent la reprise de la tranchée d'eau qui avait été faite par l'entreprise Pradeau. Le SIVA procède à son étanchéité en attendant la réhabilitation du boulevard.

Il demande à Monsieur le Maire de rappeler à Monsieur GUERIN lors de sa venue à Saint-Yrieix que les zones rurales existent. Il informe les élus que la Communauté urbaine de Limoges a saisi le tribunal des référés contre le SEHV, considérant qu'il n'y a pas assez de délégués communautaires au sein du syndicat. Elle a été déboutée. Le Syndicat d'électrification a été créé à l'origine pour les zones rurales.

Monsieur le Maire répond qu'il lui en fera part. Monsieur DUBOIS l'en remercie. Monsieur le Maire souligne les mauvais rapports entre les institutions du département. En tant qu'ancien parlementaire et maire, il est de son devoir d'essayer d'apaiser les relations. Recevoir Monsieur GUERIN en fait partie.

11. Skate park – Mesures d'économie d'énergie / Laurent GORYL

Monsieur GORYL souhaite faire part à l'assemblée du proche achèvement des travaux du skate park. Seul, l'aménagement extérieur reste à faire. La commune a eu les félicitations de skateurs de Brive, Périgueux et Limoges sur la qualité de la structure.

Il indique également que des efforts ont été demandés auprès des associations sportives : l'éclairage des stades a été réduit. Le club de football ne pourra plus jouer le samedi soir en compétition. La régulation des entraînements va permettre de limiter l'éclairage des terrains lorsqu'il y aura peu de joueurs. Le chauffage a été réduit au gymnase. La commune essaie de trouver des économies. Le milieu sportif est mis à contribution au même titre que les autres.

Il tient à aborder un dossier porté par Madame L'OFFICIAL qui lui tient à cœur, à savoir le Téléthon, prévu le premier week-end de décembre. De nombreux événements sont programmés. Il espère que les élus seront présents.

12. Repas des élus / Jean-Philippe FREMONT

Monsieur FREMONT rappelle la date convenue pour un repas entre élu.e.s. Samedi 5 novembre à 19h, salle Attane. Il dit avoir besoin de 4 ou 5 personnes le matin pour mettre en place.

13. Orientations budgétaires 2023 - / Daniel BOISSERIE, Maire

Monsieur le Maire souhaite aborder les prochaines orientations budgétaires et demande aux élus leur position en matière fiscale.

Monsieur BREUIL considère qu'il est inévitable d'augmenter les taux face à l'inflation qui tend vers 10%. Il rappelle qu'il n'y a pas eu de contrepartie suite à la suppression de la taxe d'habitation et à celle de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Des communes vont avoir des difficultés à boucler leur budget.

Monsieur le Maire invite à être objectif. Aujourd'hui, la commune n'a pas de pertes importantes sur les recettes par rapport à l'année dernière. La situation financière de la collectivité est plutôt saine. Il convient d'anticiper les baisses inévitables des subventions et des dotations. Il suggère d'accélérer les projets car les coûts vont continuer d'augmenter. Le montant de la DETR est maintenu pour l'instant.

Monsieur DUBOIS considère qu'il convient d'être prudent concernant les impôts locaux. Si la taxe foncière augmente de 7%, les ménages vont souffrir. Il y a lieu d'être raisonnable et prudent sur les taux.

Monsieur le Maire se félicite de l'installation d'une chaudière biomasse sur le territoire, laquelle va éviter à la commune de supporter des coûts élevés. Il informe de l'accueil récent d'une sixième famille avec deux enfants adorables. Le mari de Julia, une des Ukrainiennes, va arriver le 5 novembre. Deux familles sont hébergées au logement du gymnase Darnet. Il évoque les reproches de parents d'élèves lors d'un conseil de classe concernant la prise en charge totale des enfants ukrainiens. Ces réflexions ne méritent pas de réponse. Tout le monde n'a pas le sens de l'hospitalité mais il reste le maître-mot.

Madame BONIN confirme qu'il n'y a pas eu de réponse à cette remarque lue en conseil d'école.

14. Film sur la mémoire des déplacés de la Wantzenau / André DUBOIS

Monsieur DUBOIS fait part à l'assemblée de la projection d'un film émouvant lors de la venue de la maire de La Wantzenau, relatant l'exode de jeunes Alsaciens en Limousin en 1939.

15. Archives communales – travaux de restauration / Suzy LHIDO, Directrice générale des services


Madame LHIDO évoque un courrier par lequel Madame la Préfète adresse ses félicitations au Maire et son conseil municipal pour le programme de restauration des archives communales. Elle invite les élus à poursuivre dans cette voie.

La séance est levée à 20h10.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité par le conseil municipal en séance du 15 décembre 2022



Alain BLONDY
Conseiller municipal
Secrétaire de séance



Daniel BOISSERIE
Maire de Saint-Yrieix
Membre Honoraire du Parlement Français